

## **COMMUNE DE DAUX**

### **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 Avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze Avril, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07 Avril 2026.

**PRÉSENTS** : BARRERE Emmanuel, BIRELLO Danielle, BIRELLO Enzo, BOUVIER Mélanie, BRIENTIN Amélie, DECAP Laurent, DOEUVRE Antoine, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, JORGE Magalie, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, PAILHE Milène, QUINTAS Aurore, SANDREAU Claude, et ZABOTTO David

**ABSENTS EXCUSÉS** : ALBERT Patrick, BERNARD Denis, MOURGUE Hélène, RAYNIER Fanny, SENNOU Nicole, SEVILLA Thomas, VAISSIERES Fabienne.

**PROCURATION** : ALBERT Patrick à SANDREAU Claude, SENNOU Nicole à GAUBERT Véronique, RAYNIER Fanny à DOEUVRE Antoine et SEVILLA Thomas à LAGORCE Patrice

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BARRERE Emmanuel

**Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Mars 2026.**

#### **1 – Vote des Subventions 2026**

Les votes ont été faits association par association. N'ont pas pris part au vote, les élus membres du Bureau ou du Conseil d'Administration de leur association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les subventions :**

→ **Centre Communal d'Action Sociale :**

Centre Communal d'Action Sociale	Montant	Observations (ne prend pas part au vote)	Résultat vote	
			Abstention	
CCAS	9 000 €	LAGORCE Patrice, GAUBERT Véronique, BIRELLO Danièle, SENNOU Nicole, SEVILLA Thomas	5	16

→ **Associations :**

Associations	Montant	Observations (ne prend pas part au vote)	Résultat vote	
			Abstention	
Amicale des Anciens Combattants	400 €			21
Club Bouliste	1 300 €			21
Club Football « Les Taoupats »	1 900 €	BIRELLO Enzo-PAILHE Milène-DECAP Laurent	3	18
Comité des Fêtes	5 600 €	SANDREAU Claude-ALBERT Patrick-QUINTAS Aurore	3	18
Coop. scolaire Maternelle	2 442 €			21
Coop. scolaire Primaire	4 644 €			21
Foyer Rural	2 400 €	SENNOU Nicole-BERNARD Denis	2	19
FSE Collège Grenade	50 €			21
Resto du Cœur Grenade	150 €			21
APEED	600 €	RAYNIER Fanny	1	20
Daux Environnement	400 €			21
ACCA Daux	400 €	GERAUD Yves	1	20

Club de Tennis	1 400 €			21
A Ta Sauce	400 €			21
CESC Aussonne	50 €			21
FSE Collège Aussonne	150 €			21
Les amis de Saint Barthélémy	150 €	ALBERT Patrick	1	20
<b>TOTAL</b>	22 387 €			

→ Associations subventions exceptionnelles :

Associations	Montant	Observations (ne prend pas part au vote)	Résultat vote	
			Abstention	
Daux environnement	1 000 €			21
ASVS	250 €			21
SDIS Aussonne	150 €			21
Comité des Fêtes	560 €	SANDREAU Claude- ALBERT Patrick-QUINTAS Aurore	3	18
<b>TOTAL</b>	1 960 €			

## **2- Approbation du Compte de Gestion 2025 de la Commune**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les Budget Primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  - ▶ Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **3 – Approbation du Compte Administratif 2025 de la Commune**

Monsieur GÉRAUD Yves, Adjoint au Maire, est élu président pour le vote du Compte Administratif 2025 compte tenu que Monsieur LAGORCE Patrice, Maire, doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Percepteur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025,

➤ **Approuve à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote) le Compte Administratif 2025 de la Commune qui se résume ainsi :**

→ Dépenses de fonctionnement .....	1 956 540.43€
→ Dépenses d'investissement .....	1 471 754.85 €
<b>Total des dépenses .....</b>	<b>3 428 295.28 €</b>
→ Recettes de fonctionnement .....	2 372 644.02€
→ Recettes d'investissement .....	1 031 818.31€
<b>Total des recettes .....</b>	<b>3 404 462.33€</b>

#### **4- Affectation du résultat**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

exercice :	Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de	Nombre de membres en	23		
présents :	Fonctionnement de l'exercice,	Nombre de membres	0		
exprimés :		Nombre de suffrages	0		
Constatant que le compte administratif fait apparaître :		VOTES :	Contre	0	Pour 0
- un excédent de fonctionnement de :	878 606.53 €				
- un déficit de fonctionnement de :	0.00 €				
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :					

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

##### **Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>		
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		416 103.59 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		462 502.94 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
<b>= A+B (hors restes à réaliser)</b>		<b>878 606.53 €</b>
<b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		460 421.11 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		20 082.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>878 606.53 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		400 000.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		478 606.53 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0.00 €

## **5- Renouveau Convention Bruit-Parif**

Monsieur le Maire expose au conseil que la convention d'occupation permanente établie entre la commune et l'association Bruit Parif arrive à son terme et doit être renouvelée.

Monsieur le Maire présente la dite convention au Conseil Municipal.

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :**

- **Décide** à l'unanimité de renouveler la convention d'occupation permanente d'un sonomètre aux écoles avec l'association bruit Parif
- **Charge** Monsieur le Maire de signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire

## **6-Partenariat CD31-Bruit Parif**

### **Modifie et remplace la délibération du 25 Novembre 2025 :**

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la limitation des nuisances sonores aériennes, la Commune de DAUX a obtenu du CD31 et de la région Occitanie en 2021, l'installation d'un sonomètre aux écoles de DAUX.

Cette sonde est utilisée quotidiennement pour suivre l'évolution des nuisances sonores au village afin de prévenir les impacts sur la santé des habitants de DAUX.

Le CD31 désormais seul financeur depuis fin 2024, a appelé les communes bénéficiaires du dispositif à contribuer à une partie du coût annuel.

### **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal :**

- **CONFIRME** l'importance de disposer à DAUX d'une station de mesure et d'information en matière de bruit du trafic aérien.
- **ACCEPTE** de contribuer au dispositif pour un montant annuel de 2000 € à inscrire au budget annuel 2026.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de demander à nouveau par ailleurs l'installation d'un dispositif aux écoles de DAUX Casper par ATB pour apprécier l'impact de toutes les nouvelles trajectoires.
- **EXPRIME** sa plus grande inquiétude face à l'augmentation du nombre de vols survolant le village et sur les conclusions de l'EIAE qui pourraient conduire à une augmentation de vols de nuit survolant le Nord Toulousain.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers communaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.